

JUIN 2022
VOLUME XXVIII
NUMÉRO 2

BULLETIN D'INFORMATION FINANCIÈRE

AVIS DE NOMINATION

Le président du Conseil d'administration, D^r Louis Godin, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Emmanuel Matte à titre de président de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc. et de ses filiales.

Fort de 27 années d'expérience dans le domaine financier au Canada et à l'international, M. Matte a notamment occupé des fonctions auprès des multinationales financières axées sur le service-conseil et les solutions innovatrices pour des investisseurs institutionnels. Ainsi, jusqu'à récemment, il occupait le poste de président d'une firme de gestion de portefeuille spécialisée en placements alternatifs.

Détenteur des titres de CFA (*Chartered Financial Analyst*), de FSA (*Fellow de la Society of Actuaries*) et de FICA (*Fellow de l'Institut Canadien des Actuaire*s), M. Matte a également agi à titre de conférencier dans différents événements de l'industrie financière au Québec, au Canada et à l'étranger.

L'expertise d'envergure de M. Matte saura soutenir la croissance des sociétés Fonds FMOQ et renforcera leur présence auprès de la communauté médicale québécoise.

Chers lecteurs,

Je suis ravi et honoré de m'adresser à vous à titre de nouveau président des sociétés Fonds FMOQ.

Fils d'un médecin omnipraticien, je suis enthousiaste à l'idée de pouvoir renforcer le développement et la croissance des produits et services financiers conçus spécialement pour la communauté médicale québécoise.

En effet, les Fonds FMOQ, initiés il y a plus de 40 ans pour répondre au besoin des médecins de s'appuyer sur des ressources intègres, ont évolué pour devenir, au fil des ans, une marque de confiance qui signe désormais plusieurs services contribuant à votre santé financière.

J'ai hâte de relever ce défi professionnel qui consiste à dynamiser notre présence auprès de vos confrères et consœurs, tout en demeurant fidèles aux valeurs qui font notre réputation. Soyez assurés que je mettrai à profit mon expérience et mes compétences au plus grand bénéfice des membres de la FMOQ.

Au plaisir.



EMMANUEL MATTE
Président



CELIAPP : UN NOUVEAU VÉHICULE D'INVESTISSEMENT POUR LES PREMIERS ACHETEURS D'IMMOBILIER

2

Le CELIAPP (compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété), conçu pour aider les premiers acheteurs à accumuler de l'épargne pour une mise de fonds, entrera en vigueur dès janvier 2023. Selon les grandes lignes déjà annoncées, ce régime devrait permettre à un futur acheteur d'accumuler plus de 40 000 \$ de capital tout en bénéficiant d'une économie d'impôt pouvant aller jusqu'à environ 21 200 \$ (pour les contribuables imposés à 53 %). Que sait-on déjà sur ce régime ?

ADMISSIBILITÉ

Pour ouvrir un CELIAPP, le particulier devra être âgé d'au moins 18 ans (sans limite d'âge supérieure). De plus, il ne devra pas avoir vécu dans une propriété lui appartenant à un moment quelconque dans l'année de l'ouverture du compte et lors des quatre années précédentes. Pour l'instant, on ignore si le fait d'avoir vécu dans la propriété appartenant exclusivement à son conjoint constitue un empêchement à l'ouverture d'un CELIAPP, comme dans le cas du RAP.

Le CELIAPP ne pourra être utilisé que pour une seule propriété au cours de la vie. Les retraits devraient en principe viser l'achat (ou la construction) d'un lieu principal de résidence : un condo, une maison unifamiliale ou un « plex » de 2 à 4 logements.

COTISATIONS

Les cotisations versées au CELIAPP seront déductibles et les revenus de placement gagnés dans le régime seront exempts d'impôt. Les retraits d'un CELIAPP effectués en vue d'acheter une première propriété ne seront pas imposables et, contrairement au RAP, n'auront pas à être remboursés.

Le plafond viager des cotisations s'élève à 40 000 \$, sous réserve d'un plafond annuel non indexé de 8 000 \$. Les droits annuels de cotisation (8 000 \$) ne pourront être reportés, ce qui veut dire qu'un particulier qui cotise moins de 8 000 \$ dans une année perdra ses droits non utilisés pour cette année.

Pour l'instant, il n'est pas prévu de permettre la déduction des cotisations dans une année subséquente, comme c'est le cas pour les cotisations REER. Le report de la déduction fiscale pourrait être intéressant lorsque vous anticipez l'augmentation importante de votre taux d'imposition dans les années à venir. Il faudra donc attendre le dépôt du projet de loi pour clarifier ce point.

Les placements admissibles dans le cadre du CELIAPP devraient comprendre les fonds communs de placement, les actions de sociétés cotées en Bourse, les obligations et les actions de fonds négociés en Bourse.

RETRAITS ET TRANSFERTS

Seuls les montants retirés pour effectuer l'achat d'une première propriété ne seront pas assujettis à l'impôt, ce qui inclut les cotisations et les revenus générés dans le régime. En tout temps, les fonds accumulés dans un CELIAPP pourront être transférés, libres d'impôt, à un REER (ou à un FERR) de son détenteur. Il n'est pas nécessaire de posséder de droits REER non utilisés pour effectuer ce transfert.

Contrairement au CELI, les retraits effectués du CELIAPP ne s'ajouteront pas aux droits de cotisation. Si un particulier n'a pas utilisé les fonds de son CELIAPP pour l'achat d'une première propriété dans les 15 ans suivant son ouverture, le régime devra être fermé. Ainsi, les fonds accumulés deviennent imposables, à moins d'être transférés à un REER (ou à un FERR).

Par ailleurs, les particuliers pourront également transférer des fonds d'un REER à un CELIAPP, sans conséquence fiscale, sous réserve de la limite de 40 000 \$ et du plafond de cotisation annuel de 8 000 \$. Ces transferts ne seront évidemment pas déductibles et ne s'ajouteront pas aux droits de cotisation REER du particulier.

RÉGIME D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ (RAP)

Le RAP permet aux particuliers de retirer, sans payer d'impôt, jusqu'à 35 000 \$ d'un REER (70 000 \$ pour un couple) en vue d'acheter une première propriété. Le montant retiré au titre du RAP doit toutefois être remboursé dans un REER au cours d'une période maximale de 15 ans.

Le RAP demeurera disponible conformément aux règles existantes. Cependant, le particulier ne pourra pas bénéficier du CELIAPP et du RAP relativement à l'achat de la même propriété.

À première vue, le CELIAPP semble plus avantageux que le RAP. Par contre, avec le CELIAPP, il faudra cotiser pendant au moins 5 ans pour atteindre le plafond de cotisations de 40 000 \$.



COMMENTAIRES

Régime hybride entre le REER et le CELI, le CELIAPP combine l'avantage des cotisations déductibles et des retraits admissibles libres d'impôt.

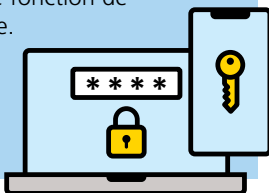
Bien que les cotisations soient limitées à 40 000 \$, les retraits (de même que les transferts au REER ou au FERR) ne sont assujettis à aucun plafond. En effet, les fonds accumulés dans un CELIAPP pourraient s'avérer supérieurs à 40 000 \$, en raison des revenus gagnés dans le régime.

En résumé, le CELIAPP est conçu pour permettre une déduction fiscale jusqu'à 40 000 \$ (80 000 \$ pour un couple) pour l'achat d'une première propriété.

MODIFICATION D'ACCÈS À VOTRE ESPACE CLIENT

Afin de respecter les meilleures pratiques en matière de cybersécurité, l'accès à votre Espace client Fonds FMOQ sera prochainement soumis à l'exigence de l'authentification multifacteur.

Vous serez informés au moment opportun de la marche à suivre en lien avec cette fonction de sécurité renforcée.



**C'EST LE BON MOMENT
POUR AUTOMATISER
VOTRE ÉPARGNE**

CONCOURS

« ÉPARGNEZ ET GAGNEZ »

AVEZ-VOUS PENSÉ À AUTOMATISER
VOTRE ÉPARGNE ?

**FAITES-LE ET COUREZ
LA CHANCE DE GAGNER
JUSQU'À 5 000 \$* !**

* Voir le Règlement du concours :
www.fondsfmoq.com/epargnez-et-gagnez

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS !
NOUS SOMMES À VOTRE
ENTIÈRE DISPOSITION.

FONDS FMOQ



RETOUR SUR LE RÉCENT BUDGET FÉDÉRAL

4

LE CELIAPP

Le budget de 2022 propose de créer, à compter de 2023, un nouveau compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP). Le Québec intégrera le CELIAPP dans sa législation fiscale. Bien qu'il porte le nom de CELI, il s'agira d'un régime totalement distinct du CELI que vous connaissez déjà. Le CELIAPP aura pour but de permettre aux particuliers d'épargner en vue de l'achat de leur première propriété. Voir l'article sur le sujet à la page 2.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'ACHAT D'UNE PREMIÈRE HABITATION

Le budget de 2022 propose de doubler le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation (actuellement fixé à 626,25 \$) pour atteindre 1 252,50 \$. Le nouveau montant de cet allègement fiscal s'appliquera aux acquisitions d'une habitation admissible effectuées depuis le 1^{er} janvier 2022. À noter qu'un tel crédit d'impôt existe également au niveau provincial. Il doit passer de 750 \$ à 1 500 \$ prochainement.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA RÉNOVATION D'HABITATIONS MULTIGÉNÉRATIONNELLES

Le budget 2022 propose d'instaurer, à compter de 2023, un nouveau crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles. Une rénovation admissible devra créer un deuxième logement afin de permettre à une personne de 65 ans ou plus de vivre avec un proche admissible.

Le crédit d'impôt s'élèvera à 12,525 % du total des dépenses admissibles, sans excéder 50 000 \$ pour un montant maximum de 6 262,50 \$.

Pour plus de détails sur ce nouveau crédit d'impôt, nous vous invitons à consulter le site Internet du ministère des Finances du Canada.

RÈGLE SUR LES REVENTES PRÉCIPITÉES DE BIENS IMMOBILIERS RÉSIDENTIELS

De façon générale, le profit découlant de la vente d'une propriété d'habitation est considéré comme un gain en capital, dont seulement la moitié est imposable. Par ailleurs, ce gain en capital peut donner droit, en totalité ou en partie, à l'exemption pour gain en capital sur résidence principale.

Lorsque la propriété est acquise dans le but de la revendre dans une courte période afin de réaliser un profit, les autorités fiscales sont généralement d'avis que ledit profit constitue plutôt un revenu d'entreprise pleinement imposable qui ne donne pas droit à l'exemption pour résidence principale. Cette position des autorités fiscales, qui s'appuie sur des questions de faits, a été souvent confirmée par les tribunaux.

Le budget de 2022 propose d'instaurer une nouvelle règle de présomption, indiquant que les profits découlant des ventes de biens immobiliers résidentiels (y compris un bien de location) qui appartenaient au contribuable depuis moins de 12 mois seront automatiquement réputés être un revenu tiré d'une entreprise qui ne donne pas droit à l'exemption pour résidence principale. Cette mesure s'appliquera aux biens immobiliers résidentiels vendus à compter du 1^{er} janvier 2023.

La nouvelle règle de présomption ne s'appliquera pas si la vente du bien se rapporte à une série d'événements, dont :

- un décès
- une naissance
- une séparation
- une incapacité ou une maladie
- un changement d'emploi
- une insolvabilité

Quant à la vente du bien immobilier plus de 12 mois après son acquisition (par exemple, au 13^e mois), les autorités fiscales pourront toujours exiger, comme c'est le cas actuellement, que le profit soit considéré comme un revenu d'entreprise sous prétexte que, selon les faits, l'achat a été effectué dans un but de revente. Le contribuable pourra évidemment contester cette position.

SUBVENTION FÉDÉRALE POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE NEUF À ZÉRO ÉMISSION

Depuis 2019, le gouvernement fédéral accorde des incitatifs d'un maximum de 5 000 \$ à l'achat ou à la location à long terme de voitures électriques, hybrides rechargeables et à pile d'hydrogène. Le budget de 2022 propose de prolonger ces incitatifs au moins jusqu'en mars 2025.

Le prix d'achat du véhicule ne doit pas excéder 45 000 \$, ou 55 000 \$ pour les véhicules de 7 passagers et plus.

L'admissibilité à ce programme sera également élargie pour appuyer l'achat d'un plus grand nombre de modèles de véhicules, notamment les fourgonnettes, les camions et les véhicules utilitaires sport (VUS).



ATELIERS DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

Nous sommes ravis de vous convier à nos ateliers, spécialement conçus pour les médecins en milieu de carrière.

Ne manquez pas les prochains rendez-vous et obtenez des réponses impartiales à vos questions.

EN PRÉSENTIEL de 9 h à 16 h

Québec : lundi 3 octobre

Montréal : vendredi 4 novembre

Parmi les sujets traités :

- Régimes d'épargne : REER, FERR, REEE, REEI, CELI
- Incorporation : principe et mises en garde
- Décaissement à la retraite : RRQ, PSV, fractionnement des revenus de pension
- Épargne-retraite nécessaire
- Assurances
- État matrimonial et répercussions au divorce ou au décès
- Mandat de protection, procuration, contrat de mariage, testament
- Planification successorale, impôt au décès

Inscription :

fondsfmoq.com/nos-activites/ateliers-et-conferences



PAMQ

Nous sommes fiers d'appuyer la cause de la Fondation du programme d'aide aux médecins (PAMQ), en participant, cet été encore, au tournoi de golf des fédérations médicales.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Au premier trimestre, l'incertitude liée au conflit en Ukraine avait dicté la direction des marchés financiers. Au deuxième trimestre, il est devenu de plus en plus clair que ce conflit serait de longue durée et qu'il aurait des effets durables sur l'économie mondiale.

Ainsi, la guerre en Ukraine a causé une forte hausse des prix des matières premières. Le risque d'interruption des importations européennes de pétrole et de gaz naturel en provenance de Russie a fait exploser le coût de l'énergie. Puis, on a réalisé l'importance des deux pays en cause dans l'exportation de céréales et de divers engrais. Les prix des céréales et des aliments ont donc substantiellement augmenté. Certains pays africains extrêmement dépendants des céréales russes et ukrainiennes ont même tiré sur la sonnette d'alarme, craignant une crise alimentaire.

Le niveau des prix a donc bondi à l'échelle mondiale. Au Canada, le taux annuel d'inflation est passé de 4,8 % à 7,7 % au cours des six premiers mois de 2022. Aux États-Unis, le taux d'inflation a touché 8,6 %, soit le plus haut niveau depuis le début des années 1980. En conséquence, les banques centrales à travers le monde ont accéléré le rythme des hausses de leur taux directeur et cessé les autres mesures de stimulation monétaires.

Après une légère contraction de l'économie américaine au premier trimestre, la croissance semble avoir repris au deuxième trimestre. La vigueur des dépenses de consommation, particulièrement du côté des services, a contribué à un certain rebond de la croissance. La forte hausse du prix de l'essence affecte toutefois la confiance des consommateurs et la situation des ménages demeure fragile.

L'économie canadienne a connu un bien meilleur sort. Les dépenses des ménages et les investissements des entreprises soutiennent la croissance. Malgré les hausses des taux, le marché du logement se maintient, du moins pour l'instant.

En Amérique du Nord, la croissance économique s'est aussi manifestée par la création d'emplois. En effet, le marché de l'emploi a continué de progresser, en dépit de la rareté de main-d'œuvre. Aux États-Unis, le taux de chômage a atteint 3,6 %, ce qui frôle le creux historique de 3,5 %. Au Canada, le taux de chômage a atteint 5,1 %. Il s'agit du plus bas niveau jamais atteint au pays depuis que ces données sont publiées. La difficulté pour les employeurs à recruter et à retenir les employés les a incités à hausser les salaires. Le phénomène de rareté de main-d'œuvre alimente donc l'inflation.

Au cours des derniers mois, la levée de plusieurs mesures visant à prévenir la pandémie de COVID-19 a contribué à la hausse de la consommation de services. L'industrie du tourisme a contribué à la croissance économique des deux côtés de l'Atlantique.

L'économie européenne est fortement affectée par le conflit en Ukraine. La hausse des prix de l'énergie et des aliments a poussé le taux d'inflation à 8,1 % en mai. La confiance des consommateurs n'est pas au beau fixe. Malgré cela, l'économie se montre étonnamment résiliente grâce, entre autres, à la reprise du tourisme après deux années de COVID-19. De plus, des investissements publics et privés visant à améliorer l'indépendance des Européens face aux ressources naturelles russes pourraient assurer une base de croissance économique soutenue pour les prochaines années.

En Chine, l'éclosion de divers foyers de COVID-19 a incité les autorités à restreindre les activités économiques pendant plusieurs semaines dans des villes majeures, comme Shanghai. Ces fermetures ont eu un effet important sur la croissance du PIB au cours du printemps 2022. Elles ont également contribué à perturber davantage les chaînes d'approvisionnement, ce qui

stimule la hausse des prix. Notons que la banque centrale et le gouvernement chinois se sont engagés à soutenir l'économie au moyen d'un vaste éventail de mesures.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

La forte hausse de l'inflation a incité les banques centrales à travers le monde à réagir fortement pour mater la flambée des prix.

6

Ainsi, la Banque du Canada a procédé à deux hausses du taux directeur de 0,50 % chacune, en avril et en juin. Ces hausses importantes sont inusitées et reflètent la volonté de la Banque de s'attaquer à l'inflation. Le gouverneur de la Banque, Tiff Macklem, a répété que la Banque « était prête à agir avec plus de force, s'il le faut ». Les dirigeants sont toutefois conscients que « les Canadiens sont plus nombreux à avoir de lourdes dettes hypothécaires », ce qui les rend vulnérables aux hausses de taux d'intérêt.

Au cours du deuxième trimestre, le taux d'une obligation du gouvernement du Canada d'échéance de 10 ans est passé de 2,48 % à plus de 3,35 %. Comme les hausses de taux causent une diminution de la valeur marchande des obligations, les portefeuilles obligataires affichent des rendements trimestriels négatifs.

Aux États-Unis, la Réserve fédérale (la Fed) a procédé à une hausse de 0,50 % au début de mai. Le 15 juin dernier, elle a surpris les observateurs en ajoutant 0,75 % à son taux directeur. Elle réagissait ainsi à la très forte hausse de l'inflation annoncée quelques jours plus tôt. Malgré les hausses récentes, la politique monétaire américaine demeure toujours accommodante puisqu'on estime que le taux directeur pourrait encore augmenter de 0,75 % avant d'atteindre le taux neutre. Par ailleurs, la Fed diminuera le montant d'obligations gouvernementales qu'elle détient. Rappelons qu'elle avait acquis des sommes importantes d'obligations afin de stimuler la croissance et de maintenir les taux d'intérêt au plus bas.

Compte tenu de la fragilité de la situation géopolitique en Europe, la Banque centrale européenne n'a toujours pas procédé à des hausses du taux directeur. Lors de la rencontre du 9 juin, elle a toutefois annoncé la fin du programme d'achats de titres. De plus, on sait d'ores et déjà que le taux directeur sera haussé de 0,25 % lors de la rencontre du 21 juillet.

MARCHÉS BOURSIERS

Durant le deuxième trimestre, plusieurs facteurs ont alimenté les craintes d'une récession mondiale. Citons notamment le resserrement accéléré des politiques monétaires, la progression importante du taux d'inflation dans plusieurs pays, les risques géopolitiques en Europe et les mesures de confinement imposées dans plusieurs grandes villes chinoises.

En conséquence, la volatilité des marchés est demeurée élevée tout au long du trimestre. Durant cette période de montagnes russes, certains indices boursiers ont accusé des reculs de plus de 20 % par rapport à leur plus récent sommet. Ce fut le cas des indices boursiers américains. Ces derniers ont fortement chuté à la mi-juin, alors que le taux d'inflation a explosé et provoqué la hausse de 0,75 % du taux directeur américain par la Fed. Le contexte a incité plusieurs investisseurs à procéder à des rotations sectorielles des titres « croissance » vers les titres « valeur ».

Le marché boursier canadien s'était bien maintenu au premier trimestre grâce à la hausse du prix du pétrole. Or, le prix du brut a moins augmenté durant le deuxième trimestre. En conséquence, le marché boursier canadien, qui avait surpassé ses pairs en début d'année, a connu un recul trimestriel similaire

à celui du marché américain. La nervosité des investisseurs boursiers les a incités à réduire le risque de leurs portefeuilles. En conséquence, les actions canadiennes de petite capitalisation ont accusé un recul plus important que les grandes capitalisations.

Après un important recul en avril, le marché boursier chinois a repris de la force pour terminer le trimestre en hausse. Il faut dire que l'économie chinoise a été affectée par les périodes de confinement causées par la COVID-19. En conséquence, les autorités ont abaissé le taux directeur et annoncé des mesures sans précédent pour stimuler la croissance économique au cours des prochains mois. Les marchés ont réagi positivement à ces décisions.

À L'HORIZON

En 2021, on croyait que la hausse des prix était un phénomène transitoire et que l'inflation allait rapidement revenir près de la cible des banques centrales nord-américaines, soit environ 2 %. La réalité est maintenant toute autre : les consommateurs et les investisseurs doivent s'armer pour faire face à un niveau d'inflation sensiblement plus élevé que ce qu'ils ont connu au cours des dernières années.

Nous croyons que les pressions inflationnistes resteront élevées plus longtemps que prévu. Il est fort probable que le conflit entre la Russie et l'Ukraine s'étire dans le temps. Cela alimente la hausse des prix des matières premières et accroît les perturbations des chaînes d'approvisionnement.

Par ailleurs, l'augmentation des coûts des intrants et des salaires risque d'éroder la rentabilité des entreprises. Les hausses de prix affectent également le pouvoir d'achat des consommateurs et les obligeront à faire des choix, voire diminuer leurs dépenses de consommation. En conséquence, la croissance économique diminuera, sans toutefois tomber en récession.

Dans un tel contexte de forte inflation, les banques centrales continueront à hausser fortement leurs taux d'ici la fin de 2022. Les hausses pourraient être plus modérées par la suite, surtout au Canada, puisque la Banque du Canada s'est dite sensible au taux d'endettement élevé des Canadiens.

Les marchés financiers risquent donc de rester volatils au cours des prochains mois. Le niveau des taux d'intérêt pourrait continuer de grimper, si les indicateurs d'inflation maintiennent leur tendance au cours des prochains mois. Les taux obligataires actuels intègrent toutefois un scénario assez pessimiste. Nous croyons donc qu'ils sont proches de leur sommet pour ce cycle.

Dans la mesure où la récession est évitée, le contexte pourrait être favorable aux marchés boursiers. Bien que les pressions inflationnistes demeurent présentes, le taux annuel d'inflation devrait baisser progressivement à partir de la deuxième moitié de 2022. Cela pourrait causer un rebond des marchés. Le contexte sera particulièrement favorable au marché boursier canadien et à ceux des pays émergents.

Quoi qu'il advienne, le contexte actuel demeure peu favorable aux obligations. La poursuite des hausses du taux directeur et la persistance des pressions inflationnistes devraient affecter l'ensemble des obligations, quelle que soit leur échéance.

Par ailleurs, la volatilité devrait demeurer élevée sur les marchés boursiers américains et européens. En contrepartie, le marché boursier canadien devrait bénéficier du contexte de deflation qui prévaut depuis quelques mois. La demande pour les matières premières demeure forte et l'offre limitée. Cela est particulièrement vrai pour le pétrole. Ce contexte est donc favorable aux entreprises du secteur énergétique canadien.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 30 JUIN 2022

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
MONÉTAIRE	0,31	0,23	0,55	0,80	0,82	0,76	1,03	1,46	10,014
ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR	-6,21	1,13	1,28	2,18	2,18	s.o.	s.o.	3,40 (2013-04-05)	11,188
OMNIBUS	-8,32	3,79	2,93	3,06	3,61	5,43	4,15	5,22	27,198
PLACEMENT	-7,71	4,85	2,77	3,08	3,70	6,51	4,39	5,32	31,298
REVENU MENSUEL	-2,18	10,12	5,60	4,51	4,12	5,19	4,76	5,03 (2006-10-06)	10,896
OBLIGATIONS CANADIENNES	-12,37	-7,97	-3,29	-0,98	-0,81	0,78	2,48	3,14	10,073
ACTIONS CANADIENNES	-4,75	12,55	7,41	5,86	6,42	7,50	4,22	6,79	26,275
ACTIONS INTERNATIONALES	-13,32	6,36	4,44	4,02	5,52	10,47	5,28	5,30	14,552
OMNIRESPONSABLE	-8,61	2,94	3,43	4,19	4,49	s.o.	s.o.	4,95 (2016-09-16)	12,436

Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., elle-même filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et est le placeur principal des Fonds FMOQ. Il n'y a aucune commission, ni aucuns frais ou pénalité à l'achat ou au rachat des parts des Fonds FMOQ acquises ou rachetées par l'entremise du placeur principal. Toutefois, des frais pourraient être exigés lorsque les parts sont acquises ou rachetées par l'entremise d'un autre courtier. Veuillez lire le prospectus simplifié ou consulter l'aperçu du Fonds des Fonds FMOQ avant d'investir. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents auprès du placeur principal ou du gestionnaire des Fonds FMOQ en composant de Montréal le 514 868-2081 ou sans frais le 1 888 542-8597 ou de Québec le 418 657-5777 ou sans frais le 1 877 323-5777 ou en vous adressant à votre courtier en valeurs. Vous pouvez aussi les obtenir dans le site Internet du placeur principal au www.fondsfmoq.com ou dans le site www.sedar.com. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique à la date indiquée, qui tient compte des fluctuations de la valeur de parts et du réinvestissement de toutes les distributions mais qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les Fonds FMOQ ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôt et ne sont pas garantis. La valeur des parts d'un fonds commun de placement fluctue fréquemment et rien ne garantit qu'un fonds marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe, aussi, rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 1,26 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport, celui-ci ne représente toutefois pas un rendement réel sur un an.

Les Fonds FMOQ sont évalués, aux fins de transactions, chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte pour opérations, à l'exception des jours où nos bureaux sont fermés, soit le lendemain du Jour de l'An et le lundi de Pâques. Nous effectuerons les transactions des Fonds FMOQ à chaque jour ouvrable de l'année, à l'exception des jours mentionnés précédemment.

Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h pour qu'une transaction soit exécutée le jour même, sans quoi elle sera reportée au jour ouvrable suivant.

RATIO DES FRAIS DE GESTION AU 31 MAI 2022

Types de fonds	Médianes de l'industrie*	Fonds FMOQ comparables**	
MONÉTAIRES CANADIENS	0,28 %	MONÉTAIRE	0,46 %
ÉQUILIBRÉS CANADIENS	2,08 %	ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR OMNIBUS REVENU MENSUEL OMNIRESPONSABLE	1,09 %
ÉQUILIBRÉS	2,15 %	PLACEMENT	1,09 %
OBLIGATIONS CANADIENNES	1,33 %	OBLIGATIONS CANADIENNES	1,09 %
ACTIONS CANADIENNES	2,18 %	ACTIONS CANADIENNES	1,09 %
ACTIONS MONDIALES	2,36 %	ACTIONS INTERNATIONALES	1,09 %

* Source : Morningstar (univers des fonds communs de placement canadiens excluant les fonds dont les frais sont chargés à part).

** Ratio des frais de gestion des Fonds FMOQ = frais de gestion + taxes applicables.

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSIERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	2022-06-30	Écarts	2022-03-31	Écarts	2021-12-31	Écarts	2021-09-30	Écarts	2021-06-30
S&P/TSX (Toronto)	-6,5 %	18 861,36	-13,8 %	21 890,20	3,1 %	21 222,84	5,7 %	20 070,30	-0,5 %	20 165,58
S&P 500 (New York) **	-8,4 %	4 878,07	-13,8 %	5 660,89	-6,1 %	6 026,88	10,3 %	5 462,85	2,6 %	5 326,60
MSCI EAO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	-16,7 %	2 379,23	-12,7 %	2 726,48	-7,7 %	2 953,98	2,1 %	2 892,47	1,2 %	2 856,87
FTSE TMX Univers (obligations canadiennes)	-11,4 %	1 044,6	-5,7 %	1 107,30	-7,0 %	1 190,30	1,5 %	1 173,00	-0,5 %	1 179,00

* Ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes. ** Convertis en dollars canadiens.

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

- SEULE ENTITÉ FINANCIÈRE AU QUÉBEC, DÉTENUE À 100 % PAR LES MÉDECINS OMNIPRATICIENS
- RISTOURNE ANNUELLE SUR LES FONDS FMOQ

RÉGIMES OFFERTS

- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEL)
- Régime de retraite individuel (RRI)
- Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)

FONDS FMOQ²

Constitués de titres de haute qualité, nos fonds communs de placement sont reconnus parmi les médecins pour leur excellent rapport qualité/prix et leur ristourne annuelle³ :

- monétaire
- équilibré conservateur
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales
- omniresponsable

AUTRES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT⁴

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

DÉPÔTS À TERME⁵

Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

COURTAGE EN VALEURS MOBILIÈRES⁶

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies.

GESTION PRIVÉE⁷

Une approche multidisciplinaire pour la gestion optimale de vos actifs. Du vrai sur-mesure.

PLANIFICATION FINANCIÈRE

Une analyse objective de votre situation touchant les sept domaines d'expertise : finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances.

FACTURATION MÉDICALE⁸

Notre proximité avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) nous permet d'offrir un service de facturation des honoraires à haute valeur ajoutée. Informez-vous.

(1) Directement ou par le biais d'ententes de partenariat.

(2) Vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(3) À l'exception du Fonds monétaire FMOQ.

(4) Vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. et des diverses sociétés émettrices.

(5) Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

(6) Offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(7) Offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société sœur de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(8) Offert par Services accessoires Fonds FMOQ inc.

Les textes de ce document représentent les analyses et les explications des événements passés, de la situation actuelle et des tendances de l'économie et des marchés, mais ne constituent, en aucun temps, une opinion politique ou autre de la part de ses auteurs ou de la Société.

Afin de faciliter la lecture, le masculin est employé pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

MONTRÉAL

Place Alexis-Nihon – Tour 2
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1900
Westmount (Québec) H3Z 3C1
Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

QUÉBEC

Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 410
Québec (Québec) G1V 4T2
Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

SITE INTERNET

www.fondsfmoq.com

COURRIEL

info@fondsfmoq.com

